

Le Maire expose que par lettre en date du 27 Avril 1973, Monsieur l'Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, Directeur Général de S.E.B.L. 48, place Mazelle à METZ, demande le déclassement, au profit de cette Société, du Chemin de Chauvémont sis sur la zone industrielle de LUDRES. Il demande également qu'après déclassement, ce chemin d'une superficie de 2150 m2 soit cédé gratuitement au profit de S.E.B.L./

Par lettre du 03 Mai 1973, il a été répondu que la Commune serait favorable pour effectuer ce déclassement au profit de S.E.B.L. mais qu'elle souhaiterait pouvoir obtenir en échange l'assiette d'environ 1 000 m2 d'une nouvelle voirie devant desservir à partir de la nouvelle route récemment créée par cette Société, les terrains appartenant à :

- Mme de COSSE, cadastré AE 23 Croix Moitié
- SCI BOIS IMPERIAL, cadastré AE 11 Chauvémont
- Mr MONTARNAL, cadastré AE 16 et 28 Mauvais Lieu

Ces parcelles sont encore desservies actuellement par le chemin de la Treiche accédant à la RN 57. Cette voie sera, dans un temps plus ou moins rapproché, supprimé par la construction de l'autoroute B 33.

Par réponse du 1er Juin 1973, la Direction de S.E.B.L. a donné son accord pour l'échange sans soulte de la parcelle indiquée ci-dessus (730 m2) contre la partie du chemin déclassé de 2150 m2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le déclassement du chemin de Chauvémont, surface 2150 m2 est demandé. Il sera prononcé définitivement après les résultats de l'enquête administrative qui est sollicitée.

- le classement de la parcelle de 730 m2 est également demandé

- l'échange entre S.E.B.L. et la Commune sera faite gratuitement.

- tous les frais relatifs à cet échange seront à la charge de S.E.B.L.